# La déclaration d'intention

## Répondre à la viticulture de demain

**Lancé en juin 2021 par quatre instituts d'enseignement agricole de Liège et du Limbourg (Belgique et Pays-Bas), le projet EMRWINE, vise à développer davantage la durabilité de la viticulture et à l'appuyer par des outils pédagogiques appropriés, notamment des programmes d'éducation et de formation.**

Grâce au budget européen Interreg-Euregio Meuse-Rhin, l'association EMRWine travaillera jusqu'en décembre 2023 avec les acteurs du secteur viticole sur la base des déclarations d'intention pour développer la 'Viticulture de demain'.

Les interventions sont traduites en trois étapes de développement. Il ne s'agit pas d'une certification soumise à des règles de contrôle, mais d'une contribution à l'effort. Les parties prenantes peuvent utiliser les outils pédagogiques en fonction de leurs besoins professionnels et conformément à leur propre image et leur identité d'entreprise.

En signant cette déclaration d'intention, les adhérents, en tant que membres de la communauté EMR Wine, auront accès aux journées de formation et d'échange d'EMR Wine dans les trois régions pendant toute la durée du projet. Ils contribuent ainsi à la création d'un réseau eurorégional entre les secteurs de production et de formation de la viticulture dans les trois provinces et à la création d'un secteur local et durable en termes de production et de consommation.

Le projet EMRWine vise également à augmenter les opportunités des jeunes sur le marché du travail, en les familiarisant à la viticulture et en développant des programmes d'apprentissage et de travail appropriés au sein du marché de l'emploi des trois régions.

EMRWINE s'inscrit dans le cadre du programme Interreg V-a de l'Eurégio Meuse-Rhin, financé par l'Union européenne.
Plus d'informations sur ce projet www.emrwine.eu

# Proposition de charte

## Membership EMR Wine Community

**Pratiques agro-écologiques**

**Respect de l'environnement et du climat**

**Gestion des applications de produits phytosanitaires**

**Circuit court et économie locale**

### Étape 1

Utilisation de différentes pratiques pour favoriser la vie du sol dans le vignoble

Choix préférentiel du désherbage mécanique

Priorité aux variétés de vigne plus résistantes aux maladies cryptogamiques

Limitation de la vigueur en choisissant un porte-greffe adapté au cépage, bonne pratique des travaux en vert de la vigne

Développement de bandes enherbées et florales permanentes autour des parcelles en privilégiant les essences locales pour augmenter la biodiversité

Réduction de l'utilisation de produits phyto (herbicides, fongicides, pesticides...) (Pacte vert de la Commission européenne : -50% d'ici 2030)

Les seuls engrais autorisés sont ceux qui sont homologués dans votre région

Préservation du paysage et de l'environnement sans modification de la topographie

EMRWINE s'inscrit dans le cadre du programme Interreg V-a de l'Eurégio Meuse-Rhin, financé par l'Union européenne.

Stimulation de l'œno-écotourisme en synergie avec le secteur du tourisme

Valorisation de la volonté d'apprendre et de se développer dans le futur

Promotion d'une agriculture durable dans le respect de l'économie sociale et de de l'humanité

## Étape 2

Equilibrage de la taille par rapport à la puissance de la souche et à la répartition de la charge des fruits

Accroissement de la biodiversité dans le vignoble par l'amélioration des habitats naturels de la faune et la flore

Plantation de haies et bosquets, préservation d'éventuels murets existants

Amélioration de l'efficience du matériel de pulvérisation

Engagement pour l'économie locale et le circuit court

EMRWINE s'inscrit dans le cadre du programme Interreg V-a de l'Euregio Meuse-Rhin, financé par l'Union européenne.

## Étape 3

Maîtrise et réduction de la fertilisation

Limitation engrais azotés de synthèse, en favorisant l'introduction de légumineuses et la culture d'engrais verts, ainsi que l'obligation d'utiliser des engrais organiques

Abandon du désherbage chimique des parcelles de vigne

Utilisation économe de l'eau et des matières premières

Minimisation et recyclage des déchets (naturels et chimiques) en fonction des capacités des vignerons

Gestion durable du vignoble en réduisant l'empreinte carbone

**Partie prenante**

Nom responsable

Signature

Nom de l'organisation

EMRWINE s'inscrit dans le cadre du programme Interreg V-a de l'Eurégio Meuse-Rhin, financé par l'Union européenne.